Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
****
Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

DECLARATION LIMINAIRE DU CHS-CT DU 2 Octobre 2018

Monsieur le Président,

Les CHS-CT se succèdent mais force est de constater que nos revendications ne changent pas et restent d'actualité.
Encore une fois, **F.O-DGFIP** dénonce les suppressions d'emplois (2130 à la DGFIP pour 2019), la diminution des moyens de fonctionnement, les restructurations permanentes, la désorganisation du travail, le projet de fusion entre les CHS-CT et les CT ainsi que la transformation des CAP en simples instances de recours . Des pans entiers de missions sont ou seront délégués et transférés au privé. Aujourd'hui, tous les agents sont concernés par les restructurations. Le dialogue social se transforme la plupart du temps en « dialogue de sourds ».

Le gouvernement a confirmé la mise en place du prélèvement à la source. Pour **F.O-DGFIP**, cette réforme est non seulement un énorme gâchis au vu de la qualité du système existant mais aussi une erreur qui fait peser des risques considérables sur les recettes fiscales, et au-delà sur le consentement à l'impôt. Pour **F.O-DGFIP**, la collecte de l'impôt doit rester une mission de l'État. Les contribuables sont nombreux à solliciter les services de la DGFIP malgré les allégations de M DARMANIN. Les promesses faites aux agents par le ministre concernant la charge de travail qui ne devait pas augmenter suite à cette réforme ne sont pas tenues. En effet, les services ne doivent pas renvoyer les usagers sur le numéro d'appel payant ni leurs mails sur le centre de contact dédié.

Compte tenu de la charge supplémentaire de travail constatée, nous nous inquiétons pour le mois de janvier 2019 avec la mise en place des prélèvements et surtout l'actualisation des taux d'imposition. Les suppressions d'emplois viendront-elles accentuer le mal être des agents ?

Nous tenons à souhaiter la bienvenue au nouveau médecin de prévention.

L'ordre du jour appelle de notre part plusieurs remarques :

La situation du SIE de Saint Brieuc ainsi que la démarche de médiation sociale au sein du SIE de Lannion sont symptomatiques des problèmes récurrents liés au manque de moyens tant humains que matériels. **F.O-DGFIP** réitère sa demande d'un véritable état des lieux au sein de notre département pour mettre en adéquation les moyens alloués avec les charges existantes. Par ailleurs, nous tenons également à faire un point sur la situation des SPF. Nous craignons que la tension liée aux suppressions d'emplois et au retard accumulé pour certains ne pèsent sur la santé des agents. Ce retard a également des conséquences sur d'autres services.

Nous déplorons l'absence de rapport sur l'expérimentation des CSRH du 37 et du 77, notamment les rapports sur l'étude ergonomique et l'organisation du travail ainsi que l'avis des agents. Concernant la formation, les stages seront-ils suffisants pour permettre aux agents

d'exercer pleinement leur nouvelle activité ?

Dans le cadre du projet de fermeture des trésoreries au 1er janvier 2019, que nous condamnons et dont nous revendiquons le maintien, serait-il possible d'être destinataire des fiches d'impact. Les agents concernés méritent d'être éclairés sur leur devenir en cas de fermeture pour éviter les situations anxiogènes.

Dans le cadre de l'environnement thermique, nous considérons qu'il est nécessaire d'effectuer un état des lieux préventif des systèmes de chauffage sur tous les sites avant la période hivernale. Même si le problème de Lannion Kra Douar semble résolu, il n'en demeure pas moins que la situation à Plestin les Grèves et peut-être sur d'autres sites reste problématique.

Nous réitérons notre demande concernant les statistiques réclamés lors des précédents CHS-CT par année, au sujet des différentes formations proposées sur l'hygiène et la sécurité au travail.

En marge de l'ordre du jour sur la mise à jour des DTA, nous tenons à rapporter l'interrogation des agents du CFP de TREGUIER quant à la suspicion d'amiante dans les dalles de sol dégradées. Nous demandons le passage de l'ISST sur ce site pour cette raison ainsi que des problèmes liés à l'électricité.

Concernant le projet immobilier de Lannion nous réclamons un état détaillé des travaux prévus pour l'enveloppe de 120 000€.
Quel est l'intérêt d'un plan de prévention lors de travaux si les mesures de prévention ne sont pas appliquées ? Ceci a notamment été le cas lors des travaux sur le site du 74ème RIT. Les zones de travail doivent être isolées et les entreprises devraient être informées de la présence d'agents sur le site.

***F.O-DGFIP 22* tient plus que jamais à réaffirmer son attachement à une politique ministérielle Santé & Sécurité au Travail de haut niveau correspondant aux attentes des agents.**
***F.O-DGFIP 22* conteste la politique actuelle visant à uniquement traiter les dommages sans jamais s'attaquer aux causes profondes et condamne l'absence de travaux exhaustifs et objectifs, susceptibles de démontrer l'imputation de la souffrance au travail aux suppressions d'emplois, et donc à l'État employeur.**
***F.O-DGFIP 22* maintient que les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail et de l'élévation de la souffrance au travail.**

En conséquence **F.O-DGFIP** revendique

- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites ;

- de réels moyens humains et matériels pour les acteurs de la prévention dont le CHSCT est le cadre essentiel,

- la reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies engendrées par la souffrance au travail.

- des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité ;

- le maintien de toutes les missions et notamment celles du recouvrement ;

- le maintien de la séparation de l'ordonnateur et du comptable ;

- le maintien des statuts particuliers mis à mal par le protocole PPCR et CAP 2022 ;